

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Flambée des prix : " On ne peut plus joindre les deux bouts "

AU marché, dans les magasins ou les boutiques des quartiers, les prix des produits de première nécessité sont très élevés. Une situation qui, depuis plusieurs mois, empêche à la ménagère de bien garnir son panier.

Jean MADOUMA
Libreville/Gabon

TOUJOURS en hausse, les prix appliqués sur les produits de première nécessité depuis plusieurs mois continuent d'asphyxier le portefeuille des Gabonais économiquement faibles. Bon nombre de ménages n'arrivent plus à se nourrir comme il convient. Sur le marché, les prix des produits de première nécessité ont doublé voire triplé malgré les mesures gouvernementales contre la vie chère. L'arrêté N° 241/MEEDD/DGCC, qui vise le maintien des prix de 166 produits de première nécessité à un niveau raisonnable a visiblement raté son objectif. Sur les étagères, les prix varient d'un magasin à un autre. Par exemple, le prix d'un litre d'huile de marque Cuisinor coûte entre 1 450 francs et 1 550 francs. Or, le prix homologué est de 1 200 francs. Le sac de riz de marque Jasmin de 25 kg oscille entre 15 500 francs et 18 820 francs. Le kg de poisson capitaine, évolue entre 2 500 F et 2 700 F. Au grand magasin Mbolo, le kilogramme dudit poisson est à 5 490 F. Dans les différents magasins, sur un échantillon de 13 produits



Vue d'un rayon de boîtes de conserve et pâtes alimentaires dans une magasin à Libreville.

(viande de bœuf, volaille, poisson, boîtes de conserve, huile de table, pâtes alimentaires, lait, beurre, fromage, yaourts, riz et œufs), chaque détaillant, grossiste ou demi-grossiste, impose les prix à sa propre guise. On a beaucoup insisté sur les gros dé-

sequilibres provoqués par la pandémie de Covid-19, notamment en ce qui concerne les produits d'importation. Mais l'épidémie n'a-t-elle pas bon dos ?

Pour leur part, les commerçants grossistes des produits agricoles et vivriers comme le manioc et la

banane pointent les pouvoirs publics du doigt. Dans les différents marchés : PK 8, Akébé-Plaine, B2, Mont-Bouët, ils disent clairement aux clients que la flambée des prix est causée par les taxes qui leur sont imposées par les différentes administrations :

Douanes, Agriculture, Intérieur, Commerce, Transport, Sécurité routière, Défense nationale et même la Santé.

DESARROI : " Il est impossible pour nous de travailler comme dans le passé. Sur les deux axes routiers frontaliers qui nous permettent de nous approvisionner au Cameroun et au Congo, l'administration a multiplié des postes de contrôle. À chaque poste, il faut laisser quelque chose, même si nous avons toutes les pièces afférentes", se plaint Madame Bourobou, une commerçante, avant de poursuivre : "prenons par exemple, l'axe routier Libreville-Bitam. Nous avons vingt-trois postes de contrôle. S'il faut laisser 10 000 francs à chaque poste de contrôle aux forces de l'ordre, sans oublier les taxes douanières et la location du camion de transport de la marchandise, nous n'arrivons pas à nous en sortir. Et pour rentrer un peu dans nos marges, nous sommes obligés de doubler le prix de vente du régime de banane, ou du sachet de manioc ". Les commerçantes déplorent aussi que les efforts du président de la République ne soient pas bien suivis. Ils estiment que certains de ses collaborateurs naviguent à contre-courant. Le projet "Graine", qui devrait réduire la facture d'importation, n'a pas atteint ses objectifs. Les paysans et les coopératives qui devraient être impliqués sont laissés pour compte. Les moyens dont devraient bénéficier ces derniers ne sont pas mis à leur disposition. Au vu de tous ces différents prix sur les rayons, il est nécessaire d'asseoir une véritable concertation entre les pouvoirs publics et les opérateurs économiques afin de conforter le consommateur dans son rôle d'acteur indispensable au développement. Mais surtout de consolider le panier de la ménagère en ce contexte de crise économique issue de la pandémie de covid-19.

Contrepoint

Trouver des solutions urgentes

GM.NTOUTOUME-NDONG
Libreville/Gabon

LE gouvernement ne devrait-il pas réellement se pencher sur la question du coût de la vie ? Le 31 décembre 2021, dans son discours à la Nation, le président de la République, Ali Bongo Ondimba, avait pourtant évoqué la question. Une autre façon d'interpeller les administrations concernées par cette problématique. Mais rien n'a bougé.

Certes, du 22 décembre 2021 au 2 janvier dernier, le ministère du Commerce organisait à Libreville, une foire alimentaire dénommée "Le panier de la ménagère à petit prix". Mais c'était une solution de courte durée : une semaine et demie pour répondre à un phénomène qui est permanent. Et d'ailleurs, durant ledit événement, la différence entre les prix de la foire alimentaire et ceux pratiqués sur le marché n'était pas très grande. Le paquet de sucre

blanc à la foire était à 795 francs contre 845 francs habituellement. Soit une différence de 50 francs. La boîte de sardine à l'huile coûtait 275 francs à la foire contre 350 francs, soit un écart de 75 francs. Le pot de beurre de 900 g était à 1 600 contre 2 200 francs ; une différence de 600 francs. Le sac de 12 kg de riz parfumé de marque éléphant était vendu à 8 000 francs contre 9 000 francs sur le marché, etc. C'est dire que même durant sa propre foire, le gouvernement

n'avait pas pu convaincre les opérateurs économiques à appliquer une baisse considérable des prix pour aider les ménages. Face aux conséquences de ces prix élevés sur la vie quotidienne, l'interpellation du chef de l'État ne doit pas rester lettre morte. Des solutions doivent être trouvées pour permettre aux Gabonais économiquement faibles et au reste de la population de se nourrir décemment.